

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 Janvier 2019 à 20h30

PRÉSENTS : Gilles RUAT, Annie CARLET, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, Yves ATTARD, André RICHARD, Christian BOURDIER, Christian ROYER, Serge COHADE, Pascal MARTIN, David VIALLET

POUVOIR : : D VAUZELLE a donné pouvoir à Mme LIONNET

Absentes : Chantal LIOTARD, CLAIRE VIGOUROUX

1) APPROBATION PV DE LA REUNION DU CONSEIL DU 01/12/2018

Vote pour, à l'unanimité

2) APPELS D'OFFRE

-Lancement de l'accord cadre station-service

Monsieur Le Maire informe le CM que l'accord cadre qui permet de contacter les fournisseurs de carburants retenus se terminera en avril 2019. Il convient donc de procéder à une nouvelle consultation qui sera réalisée pour 4 années. Les critères de choix seront les mêmes que pour l'accord antérieur.

Le CM autorise M le Maire à lancer cette consultation.

-Marché de voiries communales

Le lancement d'une consultation pour des travaux de voirie d'un montant supérieur à 25 000 euros est devenu obligatoire.

Une partie importante de ces travaux nécessaires seront réalisés dès cette année. Des devis ont été établis, en faisant des regroupements, avant le lancement des appels d'offre.

Après présentation détaillée des travaux par M. le Maire, le CM donne son accord pour que M Le Maire lance la consultation portant sur ce marché de travaux.

- Marché de réhabilitation du réseau AEP à Siaugues-St-Romain et Laniac

Après approbation de l'APS lors du dernier conseil municipal, le cabinet CETI a préparé les documents de consultation des entreprises aussi M le Maire sollicite l'autorisation de lancer la consultation.

Approbation à l'unanimité des membres du CM pour le lancement de la consultation.

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

-Travaux AEP

Le plan de financement des travaux va porter sur un montant de 134 470 € HT
M. le Maire propose de demander :

-35 % à l'Agence de l'Eau de Loire-Bretagne

-20 % au Département

-25 % à la région AURA dans le cadre du contrat de territoire du Haut Allier

Le CM approuve à l'unanimité la proposition de ce plan de financement et autorise M le Maire à effectuer ces demandes d'aides.

-Travaux de voirie

Avant appel d'offre plusieurs devis ont été demandés pour pouvoir établir le programme sur deux ans. Pour le plus favorable d'entre eux le montant s'élève à 106 495 euros HT.

M. le Maire propose :

-une demande de subvention de 50 % au titre de la DETR (accordé entre 20 et 50%) soit 53 247.50 € HT

-une demande spécifique pour la Place LAFAYETTE au titre des amendes de police. Pour notre commune, 30 % du montant plafonné à 30 000 euros soit 9 000 € HT.

-autofinancement communal : 65 546.50 € TTC.

Le CM approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à faire les demandes de subvention.

4) ACQUISITION TERRAIN GAUTHIER (succession vacante)

Pour des raisons de sécurité et d'esthétique, en particulier pour intervenir sur le mobil-home très dégradé, après accord du service des domaines, M. le Maire propose l'acquisition du terrain sur lequel il est implanté à l'entrée du bourg, soit 480 m² à 4 euros le m².

Le CM approuve à l'unanimité cette acquisition.

5) CONVENTION SPA

Le CM vote à l'unanimité le renouvellement de la convention SPA d'un montant annuel de 564,20 euros (0.70 x 806 habitants).

6) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BDHL (BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE LOIRE)

Il est proposé une convention de partenariat avec la BDHL qui permettrait aux adhérents de notre médiathèque d'avoir accès **gratuitement** à la plateforme numérique **@ltithèque**.

Plateforme de streaming : cinéma, musique, journaux, magazines et formations...

Ceci pour un coût annuel de 162,40 euros (0.20 € X 812 habitants).

Le CM donne son accord à l'unanimité.

7) VALIDATION DE DEVIS -TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE ALICE ET ALBERT THOMAS

Des travaux de réfection des peintures des espaces de circulation et de l'espace d'accueil doivent être effectués. La signature du devis d'un montant de 6963,64 euros est approuvée à l'unanimité par le CM.

8) VALIDATION DU DEVIS SDE ECLAIRAGE PUBLICQUE DU PARKING DE LA MAISON MEDICALE

Le devis établi par le Syndicat d'Economie Mixte du Velay pour le Syndicat Départemental d'Electrification, qui détient la compétence en la matière, est d'un montant de 8 704,77 euros HT pour l'installation des quatre candélabres prévus. Le SDE prend à sa charge 45 % du montant, il resterait **4 787.62 €** à la charge de la commune.

A l'unanimité, le CM autorise M le Maire à signer ce devis.

9) DIVERS

-L'état d'avancement des travaux de la maison médicale est sensiblement conforme au planning établi

-Les travaux pour la place du Foirail ont pris un peu de retard, imputable à certaines entreprises

-Des cahiers de doléances, à disposition du public, dans le cadre du 'grand débat' national, sont disponibles en mairie...